

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR STAPS

Séance plénière du mardi 06 mai 2025

Présents avec voix délibératives :

BARU Tania	FROCHOT Isabelle (retard)	PERREAU-NIEL Guillaume
BAVEREL Elise	GAVEAU Jérémie	QUATREPOINT Gérard
BOUCHET Patrick	HENRY Ninon	RAGON Thelma
CETRE Enzo	LECA Raphaël	SIRANDRÉ Cyril
COMETTI Carole	LEPERS Romuald	THOMAS Elizabeth
COMMARET Ilona	MAILLARD Gary	
FOURNIER Alicia	MARTIN Alain	

Absents excusés ayant donné procuration :

BABAULT Nicolas (COMETTI C.)	PAPAXANTHIS Charalambos (LEPERS R.)
KHATRI Karim (QUATREPOINT G.)	PAPAXANTHIS SKOURA Xanthi (BAVEREL E.)
LELIEVRE Stéphane (LECAS R.)	RENIER Jean-Jacques (PERREAU-NIEL G.)
MOREL Franck (FOURNIER A.)	

Absents excusés :

FAVIER Geoffrey	NICOLAS Michel
LEBON Florent	PERRET Louanne
MARAGE Apolline	PINTO Jérémy
MATHIOT Johanna	TOMASELLI Claire
MEZUI George	

Invités présents :

DUTHU Lucie (SEFCA) excusée représentée par Christelle ALAZOULA TETEA	LHUIILLIER Catherine (R.A. UFR STAPS) WAKRIM Florence (secrétaire de direction)
--	--

Invité absent :

PECAUD Samuel (directeur du SUAPS)

Sur 35 membres du conseil avec voix délibérative : 19 présents + 7 absents excusés ayant donné procuration, soit un total de 26 votants. Le quorum est atteint.

Hervé ASSADI ouvre la séance à 17h40 et remercie les membres du conseil de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'UFR du 25 mars 2025

➤ **Le procès-verbal de la séance du conseil du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.**

2. Points d'information du Directeur

a) Le Diplôme Universitaire (D.U.) PATA

La fiche filière du Diplôme Universitaire PATA a été modifiée et est soumise à l'avis de la CFVU.

Hervé ASSADI annonce que le D.U. P.A.T.A. va s'arrêter. Une réunion s'est tenue avec Jérémie GAVEAU, missionné pour devenir le responsable pédagogique de la formation, le Docteur QUERCIA, Catherine LHUILLIER et Hervé ASSADI ; la réunion avait pour objectif de rappeler les procédures administratives pour le recrutement des intervenants, les modalités pratiques et logistiques de la mise en œuvre des sessions de formation.

Cette réunion devait permettre de régler certains problèmes de fonctionnement du D.U. PATA. En particulier le fait que Jérémie GAVEAU, en devenant le responsable de ce diplôme devait être informé du nom des intervenants et des dates de leurs interventions dans la formation ; que la pratique qui consistait à dispenser des cours avant que les contrats de travail des intervenants ne soient conclus et que soit vérifié qu'ils remplissent les conditions pour être recrutés devait cesser. Hervé ASSADI rappelle aussi que les cours doivent pouvoir être dispensés aux étudiants même si l'enseignant prévu n'est plus disponible, qu'il s'agit de continuité du service public. Au terme de cette réunion Le Docteur QUERCIA a marqué son désaccord avec ces nouvelles contraintes et surtout exprimé le vœu de toujours diriger le DU PATA. A la suite de cette réunion Monsieur QUERCIA a décidé de ne plus vouloir s'impliquer dans le D.U.

Compte tenu que le réseau de professionnels intervenant dans la formation était connu du seul M. QUERCIA, il a été décidé de fermer cette formation à compter de la rentrée prochaine.

Charalambos PAPAXANTHIS est navré que le D.U. PATA s'arrête précipitamment. Le D.U. a été créé il y a des années avec des enseignants chercheurs du laboratoire.

Le contenu du D.U. PATA n'est pas remis en cause. Mais la gestion du D.U. par une personne extérieure à l'UFR STAPS et la prédominance d'intervenants non enseignants universitaires dans le D.U. posait question.

La seconde année de la session 2024-2025 ira à son terme et s'achèvera en fin d'année civile 2025.

b) Le référentiel commun des études

Les modalités d'évaluation et de compensations sont énoncées dans ce référentiel (UE, bloc). Les modalités des examens de l'UFR STAPS ont été modifiées avec la nouvelle offre de formation et approuvées dans les trois conseils d'UBE (Commission de la pédagogie, CFVU, Conseil d'administration).

Isabelle FROCHOT arrive à 17h55

Il fallait absolument une évolution des règles d'évaluation et de compensation afin de permettre de valider des compétences, condition requise pour que les formations soient enregistrées au RNCP (Registre National des Compétences Professionnelles).

La C3D a insisté sur la construction de l'offre de formation en blocs de compétences. Pour être cohérent, conclusion était faite qu'il fallait à minima adopter la règle de non compensation des notes obtenues entre les blocs de compétences en L3.

Entre la 1^{ère} et la 2^{de} session d'examens du semestre 1, il a été constaté un gap énorme. Les étudiants ont davantage été motivés. Les résultats du semestre 1 sont meilleurs que ceux de l'année précédente. La 1^{ère} session et la seconde session enregistrent une progression du taux de réussite ; de plus la moyenne de la seconde session est bien meilleure que celle de la 1^{ère} session. Ces résultats prouvent que les conditions plus contraignantes de réussite ont provoqué des réactions positives chez les étudiants, ils ont davantage travaillé par comparaison aux années précédentes.

Le fait que la règle de non-compensation entre semestre et entre blocs n'ait pas été adoptée pour la L1 à l'UFR STAPS, a posé un problème, car le référentiel commun des études énonçait : « Le choix d'un même système de compensation s'applique pour toutes les années d'un cycle et pour tous les parcours d'une même mention. ». L'UFR STAPS ne respectait pas cette règle.

En commission de la pédagogie, les étudiants de l'UNEF ont soutenu que l'UFR STAPS ne respectait pas la réglementation en référence à la phrase du référentiel des études du paragraphe « 1.2.3. Compensation » page 6 et qu'à l'UFR STAPS nous faisons travailler les étudiants sous la contrainte. Il a été proposé en commission de la pédagogie que cette phrase soit supprimée du RCE. Ninon HENRY, représentante des étudiants en STAPS, a expliqué lors de la CP que le système des contraintes n'était pas forcément mauvais. Carine MICHEL, vice-présidente élue à la commission de la formation et de la vie universitaire, a discuté avec trois des étudiants mécontents, deux ont compris que le système progressif mis en place à l'UFR STAPS allait dans l'intérêt des étudiants. La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire qui s'est tenue cet après-midi même a adopté la modification du RCE ce qui permet à l'UFR STAPS de conserver ces nouvelles règles de compensation. Le vote portait sur l'acceptation de la trajectoire progressive de la L1, L2, L3. Cela a été accepté.

c) Réforme des concours de recrutement des enseignants

L'arrêté concernant la réforme du CAPES a été publié et entérine le fait que le concours est désormais passé en fin de L3 ; Il est également prévu, pendant la période transitoire, que les étudiants issus du M2 puissent passer le concours. Il y aura donc pour les M2 la possibilité de passer 2 concours au CAPES aux épreuves distinctes, à condition que les effectifs d'enseignants soient en tension.

- Dans les filières en tension, les étudiants de M2 pourront se présenter aux 2 concours
- Dans les filières non en tension (le cas des STAPS), les étudiants de M2 ne pourront pas se présenter au concours accessible aux étudiants de L3.

Hervé ASSADI tient à expliquer en détail le devenir des étudiants qui ratent le concours avec cette réforme. Il prend comme exemple la L3 éducation et motricité de l'UFR STAPS : sur 110 étudiants inscrits chaque année, 20 vont continuer vers le Professorat des écoles (CRPE), sur les 90 étudiants restants, 20 étudiants ne réussissent pas leur L3, et pour les 70 étudiants restants, la question se pose : « que fait-on de ces 70 étudiants qui aspirent à faire leur métier d'enseignant d'EPS ? »

Dans l'ancien système, les étudiants en M2 qui rataient le CAPEPS, étaient recrutés par l'Education Nationale en tant que contractuels. Ce qui est proposé, pour les 70 étudiants de notre exemple, c'est de les accueillir en Master M2E (Métiers de l'Enseignement et de l'Education).

Maintenant, ces 70 étudiants vont rentrer en Master 1. Ils repasseront le concours de L3 à la fin du M1.

Les stagiaires (étudiants reçus au CAPEPS après la Licence) percevront 1400 € la 1^{ère} année et 1800 € la 2^{ème} année, ils devront travailler 5 ans dans les académies en pénurie d'enseignants sous peine de devoir rembourser les sommes versées.

Le Master 1 est organisé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et délocalisé dans les régions.

- Le master 1 compte 580 heures d'enseignement et 12 semaines de stage
- Le master 2 compte 450 heures d'enseignement en plus de l'activité d'enseignant équivalent à un mi-temps.

Hervé ASSADI confirme que la L3 éducation et motricité avait déjà été préparée à ces changements. Le contenu ne change pas sauf peut-être quelques épreuves.

Guillaume PERREAU-NIEL interagit en se questionnant sur les 70 étudiants qui n'auraient pas le concours. « Ne vont-ils pas se diriger vers le master EOPS de l'UFR STAPS ? »

Hervé ASSADI répond qu'ils suivront le M2EE (Métiers de l'enseignement et de l'éducation) mais non rémunéré. Ils pourront assister à la place des heures de stage à des heures de préparation au concours.

Cela représente 80 heures de préparation au concours (2x40 heures). Hervé ASSADI dit avoir réclamé l'équivalent de ces heures pour l'année prochaine, elles ont été financées sur fonds propres cette année par la dotation globale perçue de 27 000 heures.

Les blocs de compétences de la L3 éducation motricité ne sont pas modifiables, sinon le diplôme ne serait plus répertorié au RNCP.

d) Dialogue Objectif Moyen

L'entretien annuel avec l'équipe de gouvernance dans le cadre du DOM (dialogue Objectifs Moyens) aura lieu le 17 juin.

Le directeur exposera les besoins en moyens RH (BIATSS et Enseignants) compte tenu des mutations, départs, nouvelles activités...

Dans l'équipe BIATSS, au service financier, Zohra BENTRARI s'en va (suite à réussite à concours) ; Hervé ASSADI a demandé le maintien de son poste (alors qu'il avait été annoncé, il y a 2 ans comme provisoire).

Dans l'équipe pédagogique, certains postes sont vacants ou vont le devenir comme celui de Jean-Luc GOLDBERG qui sera à pourvoir entre décembre 2025 et fin janvier 2026. Jean-Luc GOLDBERG fait valoir ses droits à la retraite dès le 01/09/2025.

Le profil du poste n'est pas encore effectué. Hervé ASSADI souhaite recruter des personnes plutôt que des postes. Hervé ASSADI rappelle que Christophe COUTANCHE, enseignant d'EPS est contractuel à l'UFR STAPS depuis 4 ans. Il a réalisé 420 heures cette année. Il donne entière satisfaction. Il est admissible au CAPEPS cette année. Hervé ASSADI prévoit de profiler le poste selon l'admission ou pas de C. COUTANCHE au concours. Il diffère en attendant, le profilage du poste jusqu'au 17 juin prochain. Si C. COUTANCHE est recruté dans un lycée sur 2025/2026, Hervé ASSADI le recrutera l'année universitaire suivante. S'il n'a pas le CAPES, Hervé ASSADI profilera le poste selon les besoins.

3. Calendrier universitaire 2025/2026

Le calendrier universitaire 2025-2026 (cours, examens, suspension de cours) est soumis à l'avis des membres du Conseil avant d'être proposé aux instances centrales (CP-CFVU-CA).

Hervé ASSADI informe que compte tenu de la réforme du CAPEPS et des dates du concours, le calendrier proposé pour la L3EM sera à modifier.

Il attire l'attention du Conseil sur la semaine unique de suspension de cours en février (du 14/02 au 23/02/26) pour le Master 2 Management du sport à la demande d'Anne-Marie LEBRUN, responsable pédagogique et pour la L3 EM.

Le calendrier des examens est mis en difficultés avec les incertitudes sur les sessions d'examens de la L3 EM qu'il va falloir placer en plus du concours mais difficilement avant le mois de juillet. Suite aux votes des modifications autorisées entre mi-juillet et début septembre, Hervé ASSADI demande aux membres présents du conseil de l'autoriser à modifier le calendrier avant le 15 juin 2025.

Hervé ASSADI assure qu'il présentera les modifications de dates prochainement et proposera à nouveau d'autres dates, si les dates modifiées ne convenaient pas.

Les calendriers tel que proposés, calendrier de suspension de cours et calendrier des cours et sessions d'examens sont soumis à l'avis du Conseil.

➤ **Un avis favorable est exprimé à l'unanimité**

4. Modifications Offres de formation Rentrée 2025

- La première modification porte sur le Master 1 management du sport. Patrick BOUCHET confirme qu'il s'agit d'heures manquantes dans la nouvelle maquette suite à une erreur 6 CM et 6 TD sont ajoutés au bloc 1 analyse et scientifique 18 CM et 18 TD feront le nouvel élément constitutif du bloc.
- La seconde modification concerne la LP TLS. Isabelle FROCHOT confirme qu'il s'agit d'une erreur de nombre de TP dans le bloc 3 outils 30 TP au lieu de 15 TP

Ces modifications seront soumises aux instances centrales après avis des membres du Conseil.

➤ **Un avis favorable aux 2 modifications est exprimé à l'unanimité**

5. Tarifs D.U. OHPco

Le tarif du D.U. OHPco est sous-évalué compte tenu du nombre d'heures qu'il dispense. Sur le marché, les D.U. concurrentiels sont proposés à un niveau de prix supérieur au nôtre. Compte tenu de son coût de revient, il semble opportun pour dégager une marge bénéficiaire d'augmenter le tarif actuel. Il est donc proposé de passer le tarif du D.U. OHPco de 3 600 € à 3 900 € à la rentrée prochaine.

➤ **Un avis favorable au tarif de 3 900 € pour la formation au D.U. OHPco est exprimé à l'unanimité.**

6. Versement d'une subvention à l'ASUB

Hervé ASSADI propose le versement de 3 000 € à l'ASUB qui prendra en charge dans le cadre du projet du championnat d'Europe de futsal féminin à Zagreb en Croatie :

- Des frais de déplacement pour 1 500 €
- Des frais de logement 70 € par jour et par personne

➤ **Un avis favorable au versement d'une subvention à l'ASU de 1 500 € est exprimé à l'unanimité**

7. Sortie de bien(s) de l'inventaire

Hervé ASSADI rappelle que tous les matériels acquis pour une valeur de plus de 1 000 € HT sont inscrits à l'inventaire de l'université et sont immobilisés.

Pour mettre au rebut, donner ou vendre (par l'intermédiaire de France Domaines) des biens immobilisés, il est nécessaire d'obtenir une autorisation du Conseil d'administration de sortie d'inventaire des biens concernés. Le conseil est sollicité pour autoriser la sortie de 2 biens qui sont hors service et qui ont vocation à être mis au rebut :

- 1 vélo technogym acquis en novembre 2009 pour le prix HT de 2 947.33 €
- 1 high squat acquis en décembre 2020 pour le prix HT de 3 737.50 €

➤ **Un avis favorable aux 2 sorties d'inventaire est exprimé à l'unanimité**

Gary Maillard intervient sur le mode de recyclage au CREPS de ce type de matériels, et indique qu'ils sont évacués par benne par l'entreprise ENVIE à Longvic (au-delà de 4m3, l'entreprise se déplace).

Les objets sont soit valorisés soit recyclés.

8. Conventions

Deux conventions sont soumises à l'avis du Conseil d'UFR :

- La première convention porte sur une formation dispensée aux étudiants de L3 APAS par Glori Formation. Jusqu'à l'année dernière cette formation obligatoire pour les futurs animateurs de séances d'éducation thérapeutique du patient, était dispensée par l'ARS à titre gratuit. Faute de moyen, l'ARS cesse de dispenser la formation. L'UFR STAPS conventionne donc avec le seul organisme qualifié pour cette formation, Glori Formation à un tarif négocié.
- La seconde convention conclue pour 3 ans, à compter du 1^{er} sept 2025, avec la direction régionale et les directions départementales 21-71-89 et 58 de l'UNSS, permettra aux étudiants de l'UFR STAPS de préparer et d'organiser des manifestations au sein de l'UNSS et ainsi d'être formés à la gestion des compétitions sportives par des cadres de l'UNSS.

➤ **Un avis favorable aux 2 conventions est exprimé à l'unanimité**

9. Adhésions

- Adhésion à l'association francophone de psychologie de la santé (AFPSA), par Anne MASSELIN-DUBOIS (laboratoire Psy-Drepi) pour un montant de 50 €. L'inscription est effectuée en vue d'un congrès se déroulant au mois de juillet 2025.
- Adhésion annuelle au TRC (Tourist Research Center) par Isabelle FROCHOT pour 50 \$

➤ **Un avis favorable aux 2 adhésions est donné avec 25 pour et 1 abstention**

10. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été déposée.

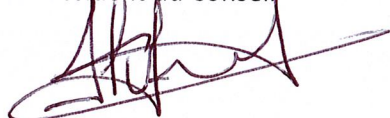
Avant de clore la séance, Hervé ASSADI annonce qu'il manque 30 tables et 30 bancs extérieurs pour l'organisation de la Gourmandij' le 17/05/2025.

Gary MAILLARD va se renseigner au CREPS afin de savoir s'il y a un stock de bancs et tables pour nous dépanner.

Hervé ASSADI remercie les membres présents de leur participation et lève la séance. Il est 19h20.

Fait à Dijon, le 23 juin 2025

Le Président du Conseil



Hervé ASSADI

La secrétaire de séance



Florence WAKRIM